

CAPITAL ORLETTO II INC.

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

Aux actionnaires de Capital Orletto II Inc. :

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'assemblée générale annuelle et extraordinaire (l'« **Assemblée** ») des actionnaires de Capital Orletto II Inc. (la « **Société** ») sera tenue exclusivement sous forme d'assemblée virtuelle le jeudi 23 juillet 2020 à 10 h 00 (heure locale) accessible au lien suivant <https://us02web.zoom.us/j/87289450792?pwd=RnJHcHZTTGxOb1duVm55WWtMM1N5dz09> aux fins suivantes :

1. présenter les états financiers annuels consolidés de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 et le rapport des auditeurs externes y afférent;
2. élire les administrateurs de la Société;
3. nommer l'auditeur externe et autoriser les administrateurs à fixer sa rémunération;
4. considérer et, s'il est jugé à propos, adopter, avec ou sans modification, une résolution (dont le texte est reproduit à l'Annexe « A » des présentes) en vue de l'approbation et la confirmation du régime d'options d'achat d'actions proposé de la Société (dont le texte est reproduit à l'Annexe « C » des présentes), conditionnellement à la réalisation de l'Opération admissible proposée (telle que définie ci-dessous), le tout tel que décrit dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction ci-jointe;
5. étudier et, s'il est jugé approprié, adopter, avec ou sans modification, une résolution spéciale (dont le texte se trouve à l'Annexe « E » de la circulaire de sollicitation de procurations par la direction ci-jointe) autorisant le conseil d'administration de la Société (le « **Conseil** ») à modifier les statuts de la Société afin de changer sa dénomination sociale pour « MiMedia Inc. », ou toute autre dénomination sociale que le Conseil pourrait déterminer, conditionnellement à la réalisation de l'Opération admissible proposée (telle que définie ci-dessous), le tout tel que décrit dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction ci-jointe;
6. étudier et, s'il est jugé approprié, adopter, avec ou sans modification, une résolution spéciale (dont le texte se trouve à l'Annexe « F » de la circulaire de sollicitation de procurations par la direction ci-jointe) autorisant le Conseil à modifier les statuts de la Société pour que soient regroupées toutes les actions ordinaires émises et en circulation de la Société (les « **Actions ordinaires** »), selon un ratio qui sera établi par le Conseil d'un maximum de quatre Actions ordinaires avant le regroupement pour une Action ordinaire après le regroupement, avec prise d'effet à la discrétion du Conseil et conditionnellement à la réalisation de l'Opération admissible proposée (telle que définie ci-dessous), le tout tel que décrit dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction ci-jointe;
7. considérer et, s'il est jugé à propos, adopter, avec ou sans modification, une résolution spéciale (dont le texte est reproduit à l'Annexe « G » de la circulaire de sollicitation de procurations par la direction ci-jointe) autorisant le Conseil à modifier les statuts de la Société afin de prévoir que les administrateurs de la Société peuvent nommer un ou plusieurs administrateurs supplémentaires dont le mandat expire au plus tard à la clôture de la prochaine assemblée annuelle, à condition que le nombre total des administrateurs ainsi nommés n'excède pas le tiers du nombre des administrateurs élus à la dernière assemblée annuelle, le tout tel que décrit dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction ci-jointe; et
8. régler toute autre question qui pourrait être régulièrement soumise à l'Assemblée ou lors de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

La circulaire de sollicitation de procurations par la direction et le formulaire de procuration pour l'Assemblée sont joints au présent avis de convocation.

Québec (Québec), le 22 juin 2020.

Par ordre du Conseil,

(s) Benoit Chotard

Benoit Chotard
Président et chef de la direction de la Société

Les actionnaires de la Société dont les Actions ordinaires sont inscrites en leur nom au registre de la Société peuvent exercer leurs droits en assistant virtuellement à l'Assemblée ou en remplissant un formulaire de procuration. Si vous êtes dans l'impossibilité d'être présent virtuellement à l'Assemblée, veuillez remplir, dater et signer le formulaire de procuration ci-joint. Les procurations doivent être reçues par l'agent des transferts et registraire de la Société au plus tard à 17 h 00 (heure locale) le 21 juillet 2020, ou 48 heures (à l'exclusion des samedis, des dimanches et des jours fériés) précédant la reprise de l'Assemblée en cas d'ajournement i) par la poste à Société de fiducie AST (Canada), C.P. 721, Agincourt (Ontario) M1S 0A1; ii) par télécopieur au 416-368-2502 ou par numéro sans frais au Canada et aux États-Unis 1-866-781-3111; iii) par téléphone au numéro sans frais au Canada et aux États-Unis 1-888-489-7352; iv) par le vote en ligne sur le site Web suivant : www.astvotemaprocuration.com; v) par la numérisation et l'envoi par courriel à votemaprocuration@astfinancial.com; ou vi) par la numérisation du code QR indiqué sur le formulaire de procuration à l'aide de leur téléphone intelligent.

Si vous n'êtes pas un actionnaire inscrit des actions de la Société puisque ces Actions ordinaires sont enregistrées au nom d'un courtier en valeurs mobilières ou d'un autre intermédiaire, ou au nom d'une agence de compensation, mais que vous en êtes le propriétaire véritable, veuillez suivre les instructions à cet effet contenues dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction ci-jointe.